

---

# LA PROTECTION DE VOS DONNEES AU SEIN DU GROUPE REGIS MARTELET

---

## RGPD : quels impacts pour vous ?

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) vise à vous redonner plus de contrôle, de sécurité et d'accès à vos données personnelles, soit une amélioration dans la transparence de l'utilisation de vos données.

## Quel est notre engagement ?

Le groupe REGIS MARTELET s'engage à **respecter l'ensemble de vos droits et de ses obligations** en engageant des actions concrètes.

A cet effet, un **comité de pilotage** se consacre à la mise en conformité du règlement et sera en charge de son maintien.

Le comité est joignable à l'adresse [donnees.personnelles@grouperm.net](mailto:donnees.personnelles@grouperm.net) et fait office de **point de contact** avec nos clients, nos fournisseurs, nos collaborateurs, notre direction, l'autorité de contrôle et toute autre partie prenante de l'organisme.

Il est le « *chef d'orchestre* » de la conformité en matière de protection des données personnelles au du groupe REGIS MARTELET. Pour rappel, il **n'est pas responsable juridiquement** des possibles violations du RGPD

Il est en charge de **contrôler** la réglementation RGPD au sein du groupe REGIS MARTELET et veille au respect de l'ensemble des procédures. Il assurera avec son équipe les audits de contrôles chez les sous-traitants notamment.

# Engagement en tant que sous-traitant

## Signer

Chaque avenant ou engagement de conformité est réceptionné par ce comité, étudié et signé.

## Documenter

Seront fournis sur demande à compter du 25 mai, en incluant les principes RGPD :

- notre charte informatique annexée au règlement intérieur
- notre procédure d'alerte avec nos clients
- le registre des traitements effectués pour nos clients.

# Engagement vis-à-vis de nos sous-traitants

Interroger l'ensemble de nos sous-traitants et leur faire signer un avenant au contrat et/ou vérifier que leurs conditions générales de vente soient conformes au RGPD.

Contrôler leur code de conduite, leurs politiques à l'égard des données personnelles, les coordonnées de leurs DPO ou équivalent, et toutes autres preuves nous permettant d'assurer les engagements de sécurité liés au RGPD, notamment leurs registres des traitements clients et leurs procédures d'alerte

Mener des audits réguliers.

# Engagement de nos équipes

Nos équipes sont sensibilisées et formées dans l'entreprise en particulier sur le sujet du RGPD.

Des rappels sont diffusés en interne par différents moyens de communication (e-mails, Intranet, notes de service...)

# Des actions concrètes pour une mise en conformité

**Elargissement des droits des personnes concernées par le traitement des données personnelles**

*Consentement éclairé  
Mentions d'information  
Gestion des droits  
Procédure d'alerte en 72h*

**Renforcement des contrôles internes des process de protection des données personnelles**

*Audit interne  
Comité RGPD*

**Sécurisation des traitements**

*Utilisation d'outils informatiques sécurisés*

**Sensibilisations et formations**

*Charte informatique  
Rappels réguliers*

**Documentations**

*Charte informatique  
Livret d'accueil DSI  
Registre des activités de traitement internes et pour nos clients*

**Responsabilité accrue du sous-traitant en matière de protection des données**

*Annexe contractuelle  
« conformité au RGPD »  
Audit de contrôle si nécessaire  
(volume traité avec le sous-traitant ou demande explicite d'un client)*

**DSI**

*Renforcement des compétences sécurité SI  
Toutes mesures de sécurité adéquates*